

COMITE TERRITORIAL ETP

Charte d'engagement

La plateforme ETP de DAC'tiv vise à favoriser le développement de l'éducation thérapeutique du patient sur l'ensemble de son territoire (Haute Bretagne) notamment à travers sa mission de coordination et d'animation territoriale, en déployant des actions en lien avec les besoins du territoire.

Pour ce faire, elle anime un **comité ETP, véritable lieu d'échanges et de concertation entre acteurs de l'ETP**, constitués de membres professionnels, patients, aidants, représentatifs du territoire de Haute Bretagne.

Le comité est constitué d'une vingtaine de personnes valorisant au mieux la diversité et la complémentarité des profils.

Le travail du comité ETP s'organise sous deux formats :

- **Un collectif** : Lieu de concertation pensé dans un esprit de co-construction collaborative, rendant lisible l'existant et les projets de chacun, travaillant à la cohérence des travaux du territoire sans uniformisation, invitant à faire culture commune
- **Des groupes de travail** : ils font avancer les travaux du comité ETP, de manière plus ciblée, en groupe restreint et sur une durée déterminée. Selon les travaux, ils peuvent être ouverts à d'autres acteurs que les membres actifs du comité ETP

L'entrée au sein du collectif constituant le comité ETP implique l'adhésion à la présente charte.

1- COMPOSITION et FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF DU COMITE ETP

1.1 La composition

L'instance réunit des acteurs formés ou déjà impliqués dans le champ de l'ETP :

De profils variés :

- Patients partenaires/usagers /aidants/patients experts
- Professionnels de terrain – intervenants en ETP auprès du public
- Coordonnateurs / cadres / responsables de structure en charge de l'organisation / du pilotage d'activités d'ETP
- Dispositifs d'appui aux équipes dans le champ de l'ETP (type UTEP, pôle régional de ressources en ETP...)

De modes d'intervention représentatifs :

- Ville - Libéral (en exercice coordonné ou non)
- Associatif
- Établissement public ou privé

Ayant un ancrage territorial (Territoire de santé Haute Bretagne) **ou de proximité**, idéalement répartis sur les 6 antennes de DAC'tiv : Pays de Rennes, Pays de Fougères, Pays de Brocéliande, Pays de Vitré, Pays de Vallons de Vilaine, Pays de Redon

Une attention est également portée à la diversité des domaines d'activité des membres : sanitaires (somatique, psychiatrique, pédiatrique...), médico-sociaux, sociaux

L'inscription se fait de manière nominative et individuelle. Néanmoins une organisation en binôme est possible de manière à alléger l'implication de chacun tout en garantissant le suivi des travaux.

1.2 Fonctionnement des binômes

Chaque membre a la possibilité d'identifier parmi les autres membres du collectif, celui qui sera son binôme. Il y a maximum 15 binômes au sein du comité.

Les deux membres d'un binôme peuvent participer aux rencontres du comité ETP ou se relayer. Dans tous les cas, les deux membres du binôme s'organisent pour qu'il y ait au moins l'un des deux à chaque rencontre du comité ETP. Le binôme se tient au fait des avancées du comité entre deux rencontres.

Il n'est pas obligatoire d'avoir un binôme pour intégrer le comité ETP ou y rester.

1.3 Modalités d'organisation

Le comité se réunit **4 fois** par an en présentiel sur des rencontres d'une demi-journée incluant un temps de pause.

Il peut être envisagé par le groupe d'organiser au besoin des sessions intermédiaires d'1 heure en visioconférence.

Les rencontres se déroulent majoritairement à Rennes, en présentiel, à proximité d'un métro, accessible à vélo ou en voiture (parking possible).

Un cadre de confort est défini avec le groupe et réactualisé chaque année. Il inclut notamment le choix des créneaux horaires des rencontres : 2 créneaux mis en place en alternance : le lundi après-midi et le vendredi après-midi.

L'animation des comités se fait selon des méthodes participatives et regroupent des sujets comme :

- Les actualités (sujets régionaux, retours gouvernance DAC'tiv...)
- La présentation d'un outil à partager en présentant un programme
- La production du groupe : sujet à approfondir en format plénier

2- RÔLES DU COMITE TERRITORIAL ET PERIMETRE D'ACTION

2.1 Rôles du comité ETP

Définir la stratégie collective que les acteurs de l'ETP se donnent pour :

Favoriser l'interconnaissance et la lisibilité des ressources

- Participer à l'observatoire des besoins du territoire notamment en termes de parcours ETP
- Contribuer à l'articulation des projets, des acteurs sur le territoire
- Apporter un appui au déploiement sur le territoire :
 - Prioriser et guider le plan d'action de la plateforme ETP en lien avec les besoins identifiés et les orientations définies par le conseil d'administration de DAC'tiv
 - Capitaliser et essaimer des bonnes pratiques, une culture commune
 - Impulser des projets pluri-partenariaux

2.2 Périmètre d'action des groupes de travail issus du comité

Les groupes de travail sont mis en place à l'initiative du comité ETP. Les objectifs et les attendus sont précisés. Le groupe de travail fait des remontées régulières de ses travaux au comité ETP et au conseil d'administration de DAC'tiv pour le suivi, une demande d'éclairage ou de validation des étapes.

2.3 Modalités de validation

- Les choix de priorisation se font par vote : validation à la majorité
- Les décisions qui nécessitent un positionnement du collectif sont prises idéalement par recherche de consensus

3- VALEURS QUI NOUS RASSEMBLENT ET ENGAGEMENT RECIPROQUE

3.1 Les valeurs

Transversalité - réciprocité – écoute – bienveillance – non-jugement- accessibilité universelle dans le Facile à Lire et à Comprendre – empathie – partage- confiance

Le comité intègre des patients formés et/ou impliqués en ETP, qu'ils soient représentants d'usagers, bénévoles associatifs ou à titre individuel. Il n'y a pas de limite de nombre tant que le comité ETP peut accueillir de nouvelles personnes et que la représentativité est respectée. La participation de patients au sein du comité ETP s'inscrit dans la démarche de partenariat patients/professionnels en ETP soutenue par celui-ci. Il s'agit pour ses membres de s'engager collectivement à coréfléchir, coconstruire, coanimer et coévaluer les actions qu'ils souhaitent impulser ou mener en faveur de l'ETP sur le territoire.

3.2 Les engagements des acteurs

L'engagement des acteurs au sein du comité est d'une 1 année renouvelable de septembre à juin. Les membres s'engagent à la régularité de leur présence et à leur implication dans le suivi des travaux notamment, en cas d'absence, via les comptes-rendus et les échanges avec leur binôme le cas échéant.

4- RÔLE DES ANIMATEURS ET ARTICULATION AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'animateur : Il s'agit de la responsable de la plateforme ETP. Elle assure en lien avec le co-animateur, la préparation, l'organisation et les comptes-rendus des rencontres. L'ordre du jour est établi à l'avance. Elle est garante d'une animation participative et dynamique, permettant à chacun de s'exprimer. Elle est secondée à chaque rencontre par des membres qui assurent à tour de rôle, la prise de note, la gestion du minutage, l'aide à la prise de décision....

La responsable de la plateforme ETP assure le suivi et l'articulation des travaux du comité ETP, notamment en lien avec le représentant au conseil d'administration nommé par le comité ETP.

Le co-animateur : le co-animateur est un des membres du comité volontaire pour préparer, animer et faire le bilan d'une rencontre du comité ETP. La coanimation est tournante et change à chaque rencontre. D'une fois sur l'autre, les thèmes abordés sont identifiés et les membres sont invités à se porter volontaire pour la coanimation.

Le représentant au conseil d'administration (CA): il est nommé par le comité ETP pour une durée de 3 ans afin de siéger comme administrateur au conseil d'administration de DAC'tiv. A ce titre, il participe avec les autres membres du CA aux décisions prises pour la gestion et les orientations stratégiques de l'association DAC'tiv.

Avec l'aide de la responsable de la plateforme ETP, il garantit l'articulation entre le comité ETP et le CA :

- Se faisant le relais auprès du comité ETP des informations liées aux grandes orientations décidées en CA.

- Eclairant le CA sur les sujets remontés en instance concernant l'ETP (par exemple, programme d'actions de la plateforme ETP à valider en CA sur propositions du comité ETP).

Rédigée par le Comité Territorial ETP

Nom/Prénom : Fonction :

Structure le cas échéant :

Mail : Téléphone :

Signature :

Date :

